

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 03264

Numéro SIREN : 804 770 832

Nom ou dénomination : A&J GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2020 sous le numéro de dépôt A2020/022702



Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes
Conseils d'Entreprises

A&J GROUP

Société à responsabilité limitée
Au capital de 150 000,00 Euros
Siège social : 79 B Route Fronton
31140 Aucamville
RCS Toulouse 804 770 832

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL A&J GROUP EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

CABINET COUDERC PRUGENT CESCATO

micHEL.couderc@acertis.com fabien.prugent@acertis.com jacques.cescato@acertis.com

1149 La Pyrénéenne Immeuble Innopolis Hall B - 31670 LABEGE - Tél : 05 61 00 09 09 - Fax : 05 61 00 09 10

SIRET: 42157904600028 - N°TVA Intracommunautaire FR31 421579046



**Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes
Conseils d'Entreprises**

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 10 décembre 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation

La synthèse de notre analyse est la suivante

La société A&J GROUP en activité depuis le 25 septembre 2014 exerce l'activité de prise de participation dans des sociétés, notamment dans l'immobilier.

Sur la base de la situation établie au 30 septembre 2020, on notera, concernant la structure bilantielle de la société les points suivants :

- La société possède des actifs financiers immobilisés à hauteur de 150 000 euros représentant des titres de participation de la société EURL SYNERGIE HABITAT.
- Les autres actifs d'une valeur de 8 863 euros sont des créances pour 378 euros et des disponibilités pour 8 485 euros.
- La société possède des capitaux propres de 155 021 euros et des dettes à hauteur de 3 842 euros.

Concernant le compte de résultat, on notera des charges d'un montant de 702 euros et un revenu de 5 000 euros correspondant à un abandon de créance reçu. Le résultat ressort ainsi en bénéfice de 4 298 euros.

L'ensemble de ces indicateurs reflètent un bon équilibre financier de la société malgré l'absence de revenus des titres de participation. La société dispose également d'une trésorerie lui permettant de couvrir ses dettes et ses frais de structure.

Ces comptes intermédiaires établis par la gérance font état d'une situation récente, n'appellent pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

FP

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture des derniers comptes intermédiaires, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous attestons également qu'il n'existe aucun avantage particulier.

Fait à Labège,
Le 14/12/2020

Le commissaire aux comptes
et à la transformation
Le cabinet @certis
Représenté par Mr PRUGENT Fabien

